

**COMMUNE DE VERSAUGUES**  
**COMPTE RENDU N° 2015/06 DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 11 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le VENDREDI 11 décembre à VINGT HEURES ,  
le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en  
séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur  
Louis ACCARY, Maire.

**Date de Convocation** : 1er décembre 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Présents : 10 Nombre de Votants : 11

**Étaient présents**: Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND et Colette RISSO, Adjoints,  
Christophe BORDE, Daniel BOURGEON, Martine CHATELLIER, Nathalie KRZEMINSKI,  
Chantal MERLE et Stéphane MURE, Conseillers municipaux.

**Était absente** : Betty CARLI qui donne pouvoir à Colette RISSO

**Secrétaire de séance** : Patrick BERLAND

**1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE :**

**APPROUVE** le compte-rendu de la précédente séance en date du 02 octobre qui  
n'appelle aucune remarque ni observation particulière.

**2°- FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES.**

Le Maire présente au conseil municipal le projet de fusion des communautés de  
communes proposé par monsieur le préfet de Saône-et-Loire.

Le maire rappelle au conseil municipal les obligations de la loi NOTRe du 07 août  
2015. (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Il présente au conseil le  
projet de schéma départemental de coopération intercommunale pour le  
département de Saône-et-Loire.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et avoir émis les  
restrictions suivantes:

« Le conseil municipal doit se prononcer avec une notion d'urgence:

- Sans connaître les conséquences financières que cela entraînera,
- Sans connaître les conséquences du changement de régime fiscal (celui de  
Digoin sera obligatoirement retenu ).
- Aucune information non plus sur le devenir des zones artisanales et commerciales dont  
la compétence reviendrait à la communauté de communes.

Les élus se voient donc contraints et forcés de prendre dans l'urgence une décision  
qui peut être lourde de conséquences.

Le conseil, ne disposant d'aucune visibilité sur l'avenir, décide, par un vote à  
bulletins secrets, de retenir le projet de la fusion : CC PARAY-LE-MONIAL - CC VAL  
DIGOIN - CC CHAROLLES + MARIZY et LE ROUSSET par 6 pour, 2 contre et 3  
blancs

### **3° - SCHEMA DE MUTUALISATION.**

Le conseil municipal doit également se prononcer sur le schéma de mutualisation mis au point à la communauté de commune de Paray-le-Monial.

Le schéma proposé intégrerait différents domaines:

- Personnel
- Groupement d'achats
- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Matériel etc.....
- Système d'information géographique
- ATD (agence technique départementale)

Le Conseil délibère favorablement.

### **4° - DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX.**

La commune envisage pour l'an prochain la réparation des pièces de l'étage de la mairie afin d'aménager un local pour les archives, un bureau et une salle de réunion.

Le Conseil délibère favorablement au projet et charge le Maire de faire établir les devis et de constituer les dossiers de subventions (DETR à demander en Préfecture) . D'autres dossiers de subventions seront également constitués.

### **5° - REPARATION DES CLOCHES**

Le Maire informe le conseil que suite à la visite de l'entreprise PLAIRE il a été procédé à la vérification des cloches et qu'il a fallu procéder au changement d'un bras de tintement.

**6° - LE SPANC** (Service Public d'Assainissement Autonome) procédera à la vérification des fosses septiques dans le courant du mois de mars 2016 sur la commune de Versaugues.

Pour les personnes voulant faire vidanger leurs fosses septiques, 4 prestataires agréés peuvent la réaliser:

-SRA SAVAC à La Motte Saint Jean au **03 85 53 04 24**

-B.V. VIDANGE à Dyo au : **06 82 86 30 14** ou Tél : **09 61 48 30 43**

-VALVERT à Montchanin au **03 85 78 55 73**

-SRA SAVAC à Montceau les Mines au **03 85 69 08 16**

### **7°- INSCRIPTIONS POUR LES DECORATION DE NOËL**

La Commune souhaite participer, aussi des photos des décorations sont à envoyer au conseil général avant le 31 décembre , les illuminations ne sont pas prises en compte.

### **8°- NOËL DES ENFANTS**

Une animation aura lieu en collaboration avec l'Amicale des Donneurs de Sang «La Fraternelle», le samedi 19 décembre. L'après-midi sera consacrée aux enfants à partir de 15h30 avec un film et l'arrivée du Père Noël.

Une messe sera célébrée à 18h00, suivie par des feux d'artifice (ceux qui n'ont pas pu être tirés lors de la kermesse à cause de la sécheresse).

Un vin chaud sera ensuite offert par la Municipalité après visite des décors de Noël. Des invitations seront envoyées aux familles.

## **9°- QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil municipal fixe ensuite les permanences du samedi matin.

Les v?ux du conseil municipal auront lieu le dimanche 10 janvier à 11h00. Ils sont prévus le dimanche afin de permettre aux personnes travaillant le samedi d'y assister.

Le démontage des décorations est prévu pour le samedi 23 janvier.

Le conseil municipal termine enfin sa réunion sur l'examen des tarifs de locations des salles pour 2016. A l'unanimité, il décide de maintenir les tarifs en cours.

La séance est close à 22h20.

La prochaine réunion de conseil est prévue le vendredi 11 mars à 20h00.

Le Maire  
Louis ACCARY

Le Secrétaire,  
Patrick BERLAND

**La Mairie sera fermée au public du 24 au 31 décembre.**